

L'ÉCO

JOURNAL DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS



SITOM
des Vallées
du Mont-Blanc

N° 34 / DÉCEMBRE 2018



©PHOTOS SITOM

> **DOSSIER** <
**RECYCLAGE
DU PLASTIQUE**

• **BONNES PRATIQUES** •
Sur la piste
du tri

• **MONACTU.ADO** •
Compositeurs,
à vos partitions !



©DR

Nous avons besoin de votre collaboration !

En France, le recyclage du plastique arrive loin derrière le verre et les papiers-cartons.

Cette phrase que vous lirez dans l'intéressant dossier que nous vous présentons dans ce numéro pose les enjeux d'une réflexion à l'échelle de notre pays sur le tri de nos déchets.

Depuis plusieurs années, le SITOM a pris ses responsabilités sur ce thème et travaille d'arrache-pied, avec ses prestataires pour que le plastique, dont on connaît la difficulté de traitement, soit recyclé avec pertinence. Les résultats sont probants mais encore insuffisants. Néanmoins nous poursuivons notre démarche coûte que coûte.

Pour améliorer ce service, nous mettons en œuvre un dispositif précis et élaboré mais nous avons besoin de votre collaboration la plus absolue.

Au moment où nous nous dirigeons vers l'hiver, je souhaite, une fois encore, insister sur l'utilisation appropriée du chauffage au bois. Tout comme le tri des déchets, cette dernière est primordiale pour préserver la qualité de notre air et notre environnement. Chacune de vos actions, du choix d'un bois bien sec à la façon d'allumer le foyer, est essentielle. Comme le tri des matières plastiques, c'est un geste civique, simple mais important, qui doit entrer dans nos foyers.

Tous les actes comptent. Aujourd'hui et demain.

Philippe Drevon / Président du SITOM
contact@sitom.fr

BRÈVES

Journées portes-ouvertes : rendez-vous en mai !

Cette nouvelle édition permettra notamment de découvrir l'usine d'incinération de plus près.

C'est désormais une tradition. Avec les beaux jours, le SITOM des Vallées du Mont-Blanc ouvre ses portes au public. Cette année, le rendez-vous a lieu du 15 au 18 mai 2019. L'occasion idéale de mieux comprendre le fonctionnement de l'usine d'incinération et de faire connaissance avec le personnel d'exploitation de la SET grâce aux visites guidées gratuites.

Vous pourrez découvrir quels moyens sont utilisés pour traiter les fumées, analyser les rejets et surveiller l'environnement autour du site.

De nombreuses actions seront proposées pour apprendre à réduire vos déchets au quotidien. Plusieurs animations permettront de tester vos connaissances sur le tri et le recyclage des déchets.

Plus d'infos à venir sur
www.sitomvalleesmontblanc.fr



Journées Portes Ouvertes 2017

Découvrez l'usine en vidéo !

La nouvelle vidéo de présentation de l'usine d'incinération de Passy est en ligne sur le site internet du SITOM.

Pour la visionner, rendez-vous sur
<http://www.sitomvalleesmontblanc.fr/>-
Principe-de-fonctionnement-

Sommaire



02 Brèves

04 Dossier

Recyclage du plastique

10 Bonnes astuces

11 Monactu.ado

L'Éco est une publication du SITOM des Vallées du Mont-Blanc - 1159, rue de la Centrale - 74190 Passy

Tél. 04 50 78 10 48 - Fax 04 50 78 09 11

E-mail : contact@sitom.fr

Directeur de la publication : Philippe Drevon

Responsable de la publication : Tanya Sinceretti

Réalisation/Conception/Rédaction :

Yves Perret Médias

Conception graphique : Agence Zoom

Crédits photos : DR, Agence Zoom, PAPREC, CITEO

Couverture : SITOM

44 000 exemplaires. Imprimé sur papier 100 %

recyclé par l'Imprimerie Monterrain

BRÈVES

Courez, ramassez... « ploggez » !

Avez-vous déjà entendu parler du « plogging » ?

Cette pratique, venue de Suède, consiste à ramasser les déchets tout en pratiquant... la course à pied ! Grâce à différentes associations engagées pour la préservation de l'environnement, le « plogging » rencontre un succès grandissant en France.

Run Eco Team a, par exemple, créé une application permettant aux coureurs de poster des photos de leur running et leur collecte du jour (<http://www.runecoteam.fr>).

Si vous n'êtes pas connectés, vous pouvez signaler les dépôts sauvages à votre commune.

World Clean Up Day

Dans la même dynamique, le World Clean Up Day, journée mondiale du ramassage de déchets à laquelle

le SITOM s'est associé, a rencontré beaucoup de succès.

Le 15 septembre 2018, pas moins de 1 114 kilos de déchets ont été ramassés dans les Vallées du Mont-Blanc, dont 68% ont été recyclés. Un grand merci aux 350 bénévoles et partenaires pour leur mobilisation.



Atelier tri lors du World Clean Up Day

Compostage : quel succès !

Le compostage se développe à vitesse grand V sur le territoire des Vallées du Mont-Blanc. Depuis 2009, **4 207 foyers ont été équipés** de composteurs du SITOM, soit 19,1% des maisons individuelles.

À ce jour, **90 sites de compostage collectifs** sont par ailleurs en service. 600 foyers en profitent !

Les ventes de composteurs individuels reprendront à partir du printemps 2019.

110 kg
d'Ordures Ménagères
par foyer et par an
sont évités grâce au
compostage.

L'équipe du SITOM déménage !



À partir du mois de mars 2019, l'équipe du SITOM travaillera dans de nouveaux locaux. En effet, les 28 agents de la SET Mont-Blanc ont besoin de plus d'espace pour travailler dans de bonnes conditions.

Les futurs bureaux seront situés chemin des Près Moulin à Passy, à ne pas confondre avec la rue du même nom, à quelques centaines de mètres des bureaux actuels.

Les cartons bruns se jettent-ils dans les conteneurs Recyclables ?

NON. Avec leur important volume, les cartons bruns encombrant les conteneurs et posent des difficultés au centre de tri. Pour cette raison, ils doivent être déposés en déchèterie après, bien sûr, avoir été vidés.



Peut-on déposer les panneaux solaires et les batteries de vélos électriques en déchèterie ?

NON.

Pour les panneaux solaires, c'est PV Cycle, un éco-organisme à but non lucratif initié par l'industrie photovoltaïque en 2007, qui assure la collecte et le recyclage en France. Il met à disposition des points de collecte gratuits à partir desquels les déchets seront ensuite transportés vers des usines spécialisées.

Plus d'infos sur <http://www.pvcycle.fr/>

Pour les batteries de vélo électriques, les collectivités n'ont pas le droit de les récupérer car elles doivent être stockées de façon sécurisée. Les particuliers doivent donc ramener les batteries à leur point de vente ou sur un point partenaire Corepile qui dispose de filières adaptées pour le recyclage.

<https://www.corepile.fr/vae/>

Dois-je jeter mon flacon de parfum dans le bac Verre ?

OUI. Les flacons de parfum vides se mettent bien dans les conteneurs Verre. N'essayez pas de retirer le vaporisateur en métal car cette étape sera effectuée par des machines à la verrerie.

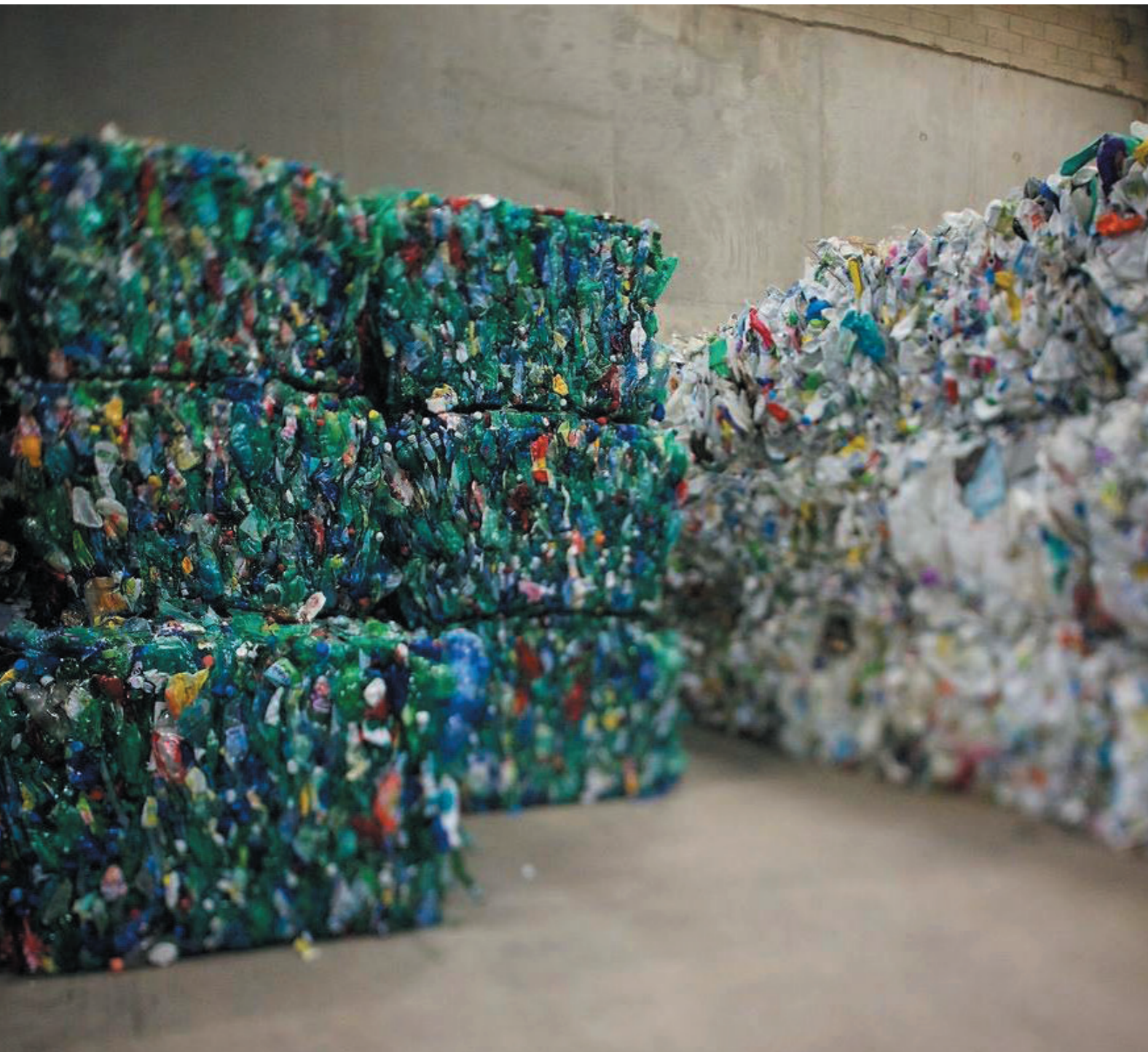


Envoyez-nous vos questions à
contact@sitom.fr

Nous y répondrons dans le prochain numéro.

RECYCLAGE DU PLASTIQUE : AGISSONS !

69 % des bouteilles plastiques échappent encore au recyclage sur notre territoire. Un chiffre trop important face auquel le SITOM des Vallées du Mont-Blanc et ses collectivités adhérentes se mobilisent.



Avant d'être recyclés, les plastiques doivent être triés par familles et compactés. Photo CITEO.

UNE RÉGLEMENTATION EN PLEINE ÉVOLUTION

Les lois européennes et nationales définissent de nouveaux objectifs pour améliorer les performances obtenues en matière de recyclage des plastiques.

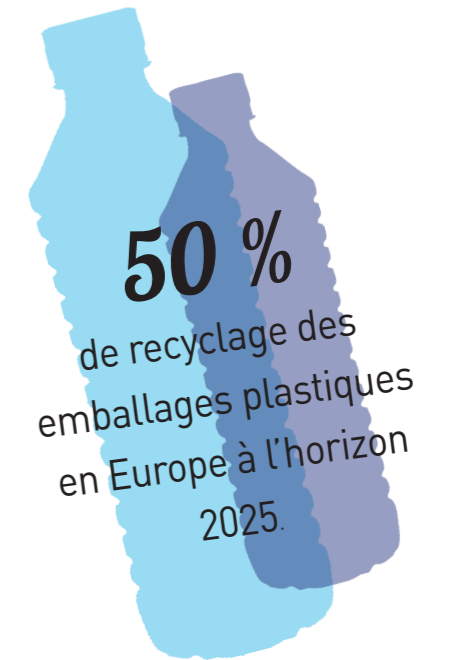
LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE

Au niveau de l'Europe, c'est la directive du **20 décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballages** qui fixe les objectifs à atteindre en matière de recyclage.

De nouveaux objectifs plus ambitieux sont actuellement en cours d'adoption. Parmi ces derniers :

- Le recyclage, au plus tard le 31 décembre 2025, de 50 % des déchets d'emballages plastiques.

Pour y parvenir, les Etats membres de l'Union Européenne devraient prendre rapidement des mesures visant à encourager l'utilisation d'emballages réutilisables et à réduire le suremballage et la consommation d'emballages non recyclables.



« En France, le recyclage des emballages plastiques (26%) arrive loin derrière le verre (85%) et les papiers-cartons (65%) »

LA RÉGLEMENTATION FRANÇAISE

Depuis la **loi du 3 août 2009 du Grenelle de l'environnement**, le recyclage de tous les emballages ménagers progresse mais n'a pas atteint les objectifs fixés. Les taux sont particulièrement faibles pour les emballages plastiques dont le recyclage n'atteint que 26% loin derrière le verre (85%) et les papiers-cartons (65%).

Face à ce constat, le ministère de l'écologie et du développement durable a lancé en 2014, sur proposition de CITEO *, un plan de relance du recyclage. Sa mesure principale : **l'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique (ex : barquettes, pots de yaourt, blisters...)**

*CITEO (anciennement Eco-Emballages) est une société anonyme à but non lucratif agréée par l'État. Elle a pour mission de percevoir des taxes auprès des entreprises qui produisent des emballages et de les reverser aux collectivités pour contribuer financièrement à la collecte et au retraitement des emballages ménagers.

Le saviez-vous?

D'après la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, **l'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique doit être appliquée à la totalité du territoire métropolitain d'ici 2022.**

Orchestrée par CITEO et mise en oeuvre par les collectivités territoriales, cette mesure permettra de simplifier le geste de tri et de recycler 400 000 tonnes d'emballages supplémentaires par an en France.

L'extension des consignes de tri à tous les plastiques n'est pas encore appliquée sur le territoire du SITOM (voir page 6).

LES CONSIGNES DE TRI DU PLASTIQUE DANS LES VALLÉES DU MONT-BLANC

Les Vallées du Mont-Blanc ne sont pas encore passées au recyclage « tous plastiques ». L'Éco revient sur les bons et mauvais gestes.



Sur le territoire du SITOM, l'extension des consignes de tri à tous les plastiques n'a pas encore été appliquée car les acteurs du secteur (collectivités, centres de tri, usines de recyclage) étudient actuellement la mise en place de la filière.

À ce jour, la seule règle à retenir pour le tri des plastiques

est à la suivante : **seuls les bouteilles et les flacons sont à mettre dans les conteneurs des Recyclables.** Les barquettes, pots de yaourt, films et sachets plastiques n'ont rien à faire dans le conteneur des déchets recyclables. Ils doivent être jetés dans le conteneur des Ordures Ménagères.

PLUS JAMAIS ÇA !



Trop de personnes prennent encore les conteneurs des Recyclables pour des bennes de déchèterie !

Ce faisant, ils empêchent les autres usagers de trier dans de bonnes conditions et créent un surcoût pour la collectivité en donnant davantage de travail aux agents de collecte.

LES BONS GESTES

Réduisez vos achats d'objets en plastique !

- Achetez en vrac
- Préférez l'eau du robinet et utilisez une gourde
- Entretenez et réparez vos objets en plastiques (mixeur, grille-pain...)
- N'oubliez pas votre sac cabas réutilisable en allant faire vos courses

RECYCLAGE : TROIS ÉTAPES, MILLE ET UN DÉBOUCHÉS

Du tri optique à la transformation finale, le recyclage du plastique est un processus complexe. La preuve en images.

ETAPE 1

Tri optique

Les balles de matières sont cassées, délitées et retriées en 3 catégories (PET clair pour les bouteilles transparentes incolores - PET foncé pour les bouteilles transparentes et colorées - PEHD pour les bouteilles opaques) pour contrôler la nature du déchet et enlever les impuretés et matières non conformes.

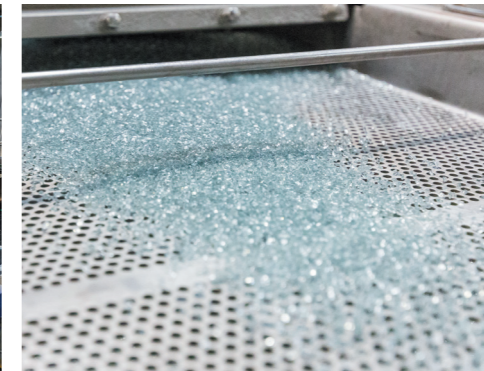


Photos PAPREC.

ETAPE 2

Nettoyage, broyage et séchage

Les bouteilles et flacons sont plongés dans l'eau et frictionnés pour ôter la colle et le reste des impuretés. Ils sont ensuite broyés en paillettes.



ETAPE 3

Fonte et transformation finale

C'est l'étape de la régénération du plastique. Les paillettes sont fondues et transformées en granulés voire en fibres. Les granulés sont contrôlés en laboratoire avant d'être revendus aux plasturgistes.



RECYCLER, C'EST CRÉER



$$\times 67 =$$



Une couette



$$\times 4 =$$



Trois bouteilles d'eau



$$\times 7 =$$



Un siège auto



$$\times 25 =$$



Un arrosoir

« Le recyclage des plastiques : l'un des défis majeurs de demain »

La société PAPREC rachète et recycle les déchets plastiques collectés sur le territoire du SITOM. Gilles Marciot, directeur du développement des ventes Europe, évoque le fonctionnement de l'entreprise et les débouchés du plastique recyclé.



« Pour commencer, pouvez-vous nous présenter PAPREC ?

PAPREC est une entreprise créée en 1996 spécialisée dans le recyclage des déchets. À partir de ces derniers, nous produisons les matières premières du XXI^e siècle.

D'un seul site, nous sommes progressivement passés à 210 installés en France et en

Suisse. L'entreprise compte aujourd'hui 8 500 salariés dont 4 000 chauffeurs et collabore avec plus de 1 000 collectivités.

PAPREC recycle notamment les déchets plastiques. Quelle en est la particularité ?

Les plastiques sont des déchets à part parce qu'ils ne se 'supportent' pas entre eux. Il s'en suit un recyclage plus complexe que pour des matières comme le verre ou les cartons et papiers. Avant de fabriquer de nouveaux produits, il nous faut séparer les différents types de plastiques. Pour cette raison, nous nous battons pour que les industriels arrêtent de créer des emballages difficilement recyclables.

Quelle est la nature de vos relations avec les collectivités comme le SITOM ?

Nous commençons par récupérer les matières plastiques issues des centres de tri (Excoffier pour le SITOM). Dans les vallées du Mont-Blanc, nous rachetons par exemple le PET clair, le PET foncé et le PEHD. Nous séparons ensuite les différentes matières avant de les transformer dans l'un de nos centres dédiés. Enfin, nous revendons le plastique transformé.

Quels sont les débouchés du plastique recyclé ?

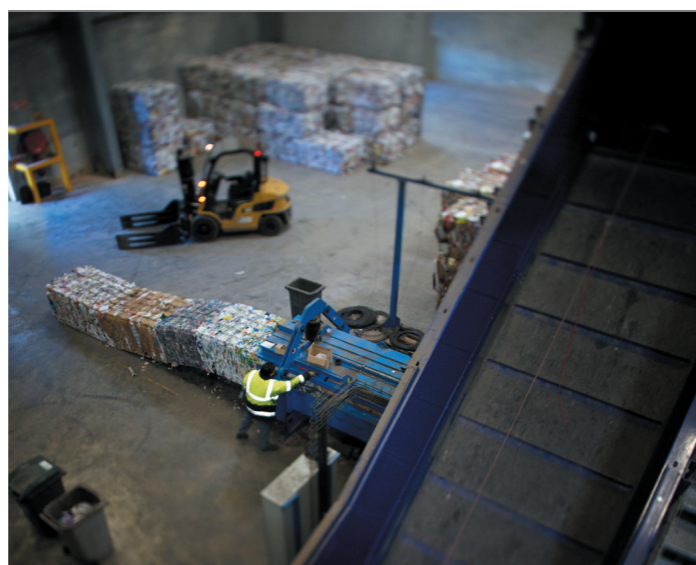
Nous transformons le plastique en deux familles. Les matières techniques d'abord, qui servent à fabriquer des objets à forte technicité comme les poignées de portes de voitures, les cendriers, toujours pour les voitures... Parallèlement, il y a ce que nous appelons les *commodités* qui représentent

le gros de notre production. Ce sont les matières plastiques que nous retrouvons dans notre vie de tous les jours : les PEBD des sacs poubelles, le PVC des tuyaux...

Que change l'extension des consignes de tri à tous les plastiques pour votre travail ?

Beaucoup de choses ! Pendant longtemps, seuls deux types de matières plastiques étaient jetés dans les poubelles jaunes : la bouteille plastique transparente et la bouteille plastique opaque. Avec l'extension des consignes à tous les plastiques, d'autres produits viennent s'ajouter. Le film plastique qui entoure la revue par exemple. Cela représente des opérateurs en plus et de nouveaux investissements en matériel. Mais le jeu en vaut la chandelle. Le recyclage des plastiques est l'un des défis majeurs de demain. »

« Nous nous battons pour que les industriels arrêtent de créer des emballages difficilement recyclables. »



Compactage de balles de matières dans un centre de tri. Photo CITEO

EN CHIFFRES

25 millions
de tonnes de déchets
plastiques chaque année
en Europe.

48 000 €

de recettes grâce au recyclage des bouteilles
plastiques pour le SITOM en 2017.



314 000
tonnes de déchets

abandonnées dans la nature
chaque année en France,
dont 25% d'emballages en
plastique.

55 %

des emballages plastiques
collectés doivent être
recyclés à l'horizon 2030.
C'est le nouvel objectif fixé
par l'Union Européenne.



22 %

de la population
française peut
actuellement trier
TOUS ses emballages,
y compris les films
plastiques, les
barquettes, les tubes et
les pots en plastique.



6 milliards
de bouteilles en plastique
consommées chaque année
en France.

2022

C'est la date à laquelle
l'extension des
consignes de tri à tous
les plastiques devrait
être appliquée à 100% du
territoire français.

1,15
millions

de tonnes d'emballages en
plastique mis sur le marché
chaque année en France.



26 %

seulement des emballages plastiques
collectés sont actuellement recyclés en
France.

SUR LA PISTE DU TRI

2. S'informer

Les règles de tri ne sont pas forcément les mêmes d'un endroit à l'autre. Retrouvez nos consignes dans « le Guide du Tri » disponible en mairie ou sur notre site internet.

4. Lire attentivement les consignes

Bien respecter les consignes est essentiel. Les erreurs de tri et les dépôts sauvages, encore trop importants, engendrent du travail supplémentaire pour les agents et un surcoût pour la collectivité.

6. Pratiquer régulièrement

Ce qui peut paraître un peu contraignant au départ se transforme progressivement en un jeu d'enfant. Alors n'hésitez pas : pratiquez !

8. Diffuser son savoir

N'hésitez pas à partager vos savoirs avec les membres de votre famille, vos amis et voisins.

1. S'équiper

Trier correctement demande d'être bien équipé. Pour ce faire, commencez par récupérer des cabas « spécial tri » auprès de votre mairie ou au SITOM.

3. Repérer les points de collecte.

Pour repérer les points de collecte les plus proches, rendez-vous sur www.sitomvalleesmontblanc.fr/ ou sur l'application « Guide du tri ».

5. Respecter autrui

Il est essentiel de respecter les agents de collecte pendant leur travail, de même que les interdictions de stationner devant les points de collecte.

7. Affiner sa technique

Le tri, c'est un peu comme le ski : à force de pratiqué, les gestes se font plus précis et efficaces.

9. Profiter de « l'après-tri »

Bien trier apporte la satisfaction de participer activement à la protection de son environnement.

Arrivée

CONCOURS

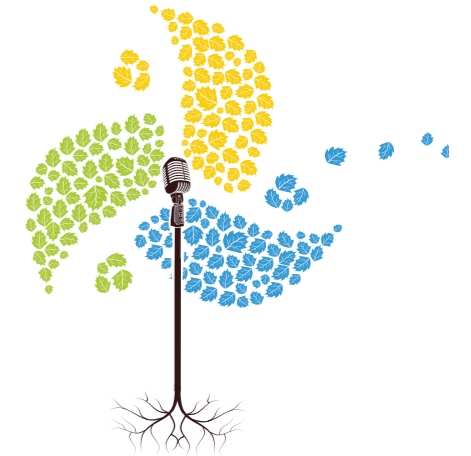
COMPOSITEURS, À VOS PARTITIONS !



Tu as une âme de compositeur ?

Le SITOM fait appel à ta créativité pour convaincre un maximum de personnes d'adopter le réflexe du tri. Sur fond de rock, de jazz, de rap ou de pop, envoie-nous ta composition à animation@sitom.fr

Si tu manques d'inspiration, n'hésite pas à écouter « Deep Green Sound » de l'éco-organisme Eco DDS. Un album aux styles variés qui pourrait te donner quelques idées.



Appli Les Saisons Morphosis !

Créée pour accompagner le film de Jacques Perrin Les Saisons, l'application pour smartphone « Les Saisons : Morphosis » est une réussite.

Gratuite, elle permet de comprendre l'évolution naturelle de notre monde, les périodes de glaciation et de réchauffement, la formation des continents, l'impact de l'homme et des progrès techniques.

Les Saisons Morphosis : Disponible gratuitement sur Apple Store et Android.



Le savais-tu ?



Chaque minute, l'équivalent d'un camion poubelle de plastique est déversé dans l'océan.

Cela représente entre 8 et 12 millions de tonnes déversées chaque année !

Source : greenpeace.fr



Un produit « cradle to cradle » est un produit qui ne crée aucun déchet.

Des industriels ont par exemple mis au point un t-shirt **totallement biodégradable** fabriqué avec des fibres naturelles. Une fois usé, il peut être jeté au compost où il deviendra finalement de l'engrais !

Source : ecoemballages.fr



Le temps de dégradation d'une bouteille en plastique jetée en montagne est de... **1000 ans.**

Aussi, s'il vous arrivait d'en voir une, n'hésitez plus : ramassez-la !

RECYCLAGE : MÉFIEZ-VOUS DES LOGOS !

Contrairement aux apparences, les logos ne signifient pas que les emballages peuvent être déposés dans les conteneurs des Recyclables du SITOM.



Le logo « point vert » figure aujourd'hui sur presque tous les emballages. Il signifie que l'entreprise productrice a payé une taxe à CITEO (voir page 5) pour contribuer financièrement au traitement de l'emballage mis sur le marché.



Le logo « Triman », obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2015, indique que le produit est associé à une consigne de tri.



Le logo « boucle de Moebius » accompagné d'un pourcentage indique la part de produits recyclés utilisée pour élaborer l'emballage.



Tous les plastiques font l'objet d'un logo à base triangulaire commune, avec un chiffre différent suivant leur nature.

- 1 : PET (bouteille d'eau, d'huile)
- 2 : PEHD (bouteille de détergent, de jus de fruit)
- 3 : PVC (tuyau d'eau gris, gaine électrique)

...Etc.

**En matière de tri,
seules les consignes du SITOM sont valables !**

Si vous avez un doute, **consultez le guide du tri** sur le site internet du SITOM ou demandez la version papier dans votre mairie.

→ NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS →